

nombre déterminé par le prieur, doivent aller à Notre-Dame de l'Île, pour y dire une grand'messe.

II. CONFRÉRIES D'ARTISANS

1° *Confrérie des boulangers et pâtissiers.* — Cette confrérie était l'une des plus anciennes de la ville de Lyon. Les premiers titres relatant l'époque de sa fondation ont été égarés au xvii^e siècle, mais une transaction intervenue entre les confrères, et les prieur et religieux du couvent, reçue M^e Barrier, notaire, le 2 mars 1614, se réfère à un titre du 26 mai 1455, dressé pour l'érection de la confrérie et la procession que les confrères et les religieux carmes devaient faire par la ville (signé Catharini). La même transaction parle aussi d'une cloche que les boulangers et les pâtissiers auraient fait faire; c'était la deuxième du clocher de l'église des Carmes; elle s'appelait *la Boulangère* et portait l'inscription : *ad honorem sancti Alberti me fecerunt*, 1509, et les armoiries des boulangers et pâtissiers. Cette cloche ayant été rompue a été refaite aux dépens des dits confrères. Celle-ci pesait 1675 livres. Autour de la cloche était gravé : *ad honorem sancti Alberti me fecerunt*, et « j'ay esté refondüe en l'année 1614. J'appartiens aux boulangers et pâtissiers. » On y avait gravé les images de plusieurs saints et notamment de saint Honoré et les armoiries de messieurs les confrères.

Cette même transaction porte qu'on sonnera la cloche *la Boulangère* toutes les fois que l'on fera faire quelque service pour les confrères, et cela sans rétribution pour la sonnerie, à l'exception des messes grandes qui se diront pour le décès de chaque confrère et au bout de l'an. Il fut enfin